

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

ARRÊTÉ

portant inscription au titre des monuments historiques du viaduc de Douvenant
à Saint-Brieuc et Languieux (Côtes d'Armor)

LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Christophe Mirmand, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine,

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture de Bretagne entendue en sa séance du 19 mars 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le viaduc de Douvenant présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de sa place significative dans le premier réseau ferroviaire départemental créé au début du 20^e siècle, et de son exemplarité dans l'œuvre de l'ingénieur Louis Harel de la Noë,

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles,

ARRÊTE

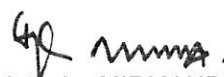
Article 1 : Est inscrit au titre des monuments historiques, le viaduc de Douvenant en totalité, figurant aux cadastres de la commune de Saint-Brieuc (Côtes d'Armor), section BV parcelle n° 35, et de la commune de Languieux (Côtes d'Armor), section AI parcelle n° 84, et appartenant au Département des Côtes d'Armor, n° Siren 222 200 016, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional des affaires culturelles, le préfet du département, les maires, le propriétaire, intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 25 JUL. 2018

Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine


Christophe MIRMAND

Saint-Brieuc
Viaduc de Douvenant : inscrit MH le 25/07/2018



Légende
R 500
Monument historique
Limite communale

Saint-Brieuc
Viaduc de Douvenant : inscrit MH le 25/07/2018

